

Atelier Santé Ville de Perpignan (66)

Périmètre d'intervention : intra communal, les 9 quartiers prioritaires de la ville de Perpignan

Création : 2007

Organisme porteur : Ville de Perpignan, mission santé ville

Une coordinatrice : Mme Dorothee GESBERT, 04 68 66 34 81 gesbert.dorothee@mairie-perpignan.com

Contrat Local de Santé : janvier 2013

Périmètre d'intervention du CLS : ville de Perpignan

La création de l'Atelier Santé Ville :

La ville de Perpignan à travers son service Communal d'Hygiène et de Santé et son service municipal de vaccination est engagée sur les questions de santé publique depuis longtemps.

Un centre médico-social de réinsertion, la « Casa Jaumet » accueillant les populations sans couverture maladie, voit le jour dans les années 2000. En 2007, la ville souhaite engager un travail de diagnostic afin de recenser les besoins de la population en matière de santé. Cette démarche se concrétise par la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV) rattaché à direction hygiène et santé de la ville, avec la création d'un poste de coordinateur qui a alors engagé un travail de diagnostic. Aujourd'hui le centre médico-social de réinsertion a évolué en « *centre d'orientation et d'accompagnement en santé* » (COAS) destiné aux inclus vulnérables.

Les constats partagés et les actions :

Suite aux diagnostics effectués et à la consultation aussi bien des professionnels que des habitants, l'Atelier Santé Ville travaille plus particulièrement sur les thématiques de l'accès aux soins, de la santé mentale, des conduites addictives et de l'alimentation et initie des groupes de travail sur ces thèmes. Le besoin des professionnels de santé et du secteur médico-social d'aller à la rencontre des habitants et de se faire connaître émerge. Il est alors notamment mis en place un module « **être parent : quel métier !** » dont l'objet est d'aller à la rencontre des habitants pour évoquer les questions d'éducation. Depuis 2011, ce module est mis en place dans les centres sociaux des quartiers prioritaires, et a également eu lieu dans d'autres espaces (groupes scolaires, chantiers d'insertion, groupe caf.) Cette dynamique engagée par l'ASV et renforcée par le CLS a favorisé la mise en place d'actions concrètes auprès des habitants et professionnels relais pour une meilleure orientation et prise en charge des personnes, notamment grâce la création d'une équipe mobile de psychiatrie, ELIOS. Des **partenariats** importants ressortent avec les centres sociaux des quartiers et les associations qui permettent d'organiser de nombreuses

rencontres et actions afin de faire diminuer les inégalités sociales et territoriales en santé dans les quartiers prioritaires. Cette dynamique permet de renforcer le rôle de la collectivité comme un interlocuteur de proximité apte à mobiliser les partenariats, à les mettre en synergie pour définir les besoins et décliner un projet partagé autour de la santé.

L'ASV a permis la création d'une dynamique de réseau contractualisé à travers la mise en œuvre d'une instance de coordination dénommée le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

L'articulation entre l'ASV et le CLS :

Suite à un diagnostic local partagé, l'ARS et la Ville de Perpignan ont signé un Contrat Local de Santé début 2013. La ville a créé une Mission Santé Ville détachée de la Direction Hygiène et Santé fin 2012. Cette mission comprend aujourd'hui l'ASV, le CLS et le CLSM. Le CLS permet de mobiliser les acteurs et de consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun, de pérenniser les engagements financiers des institutions, de répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population, et de créer des synergies pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Grâce à son implication dans les territoires prioritaires de la politique de la ville, l'ASV peut repérer et faire remonter les besoins des habitants. Le travail de diagnostic et d'état des lieux réalisé dans le cadre du Contrat Local de Santé auprès des professionnels de santé et médico-social et de la population grâce à la démarche de l'ASV permet de mettre en exergue les difficultés importantes selon les territoires. La démarche de l'ASV par son implantation dans les territoires prioritaires est une plus-value pour répondre aux objectifs du CLS. Grâce à la contractualisation dans le CLS, le partenariat est consolidé et légitimé. Le CLS permet un portage politique et de mobiliser les différents acteurs en matière de santé publique.